QUATRIÈME
LETTRE SYNODIQUE
DU
CONCILE NATIONAL DE FRANCE,

Aux Pasteurs et aux Fidèles, pour leur annoncer la fin de sa session. Publiée en présence du Concile National, au Prône de la Messe solemnelle, dans l'église métropolitaine de Notre-Dame de Paris, le 12 Novembre 1797. (22 Brumaire, l'an VI de la République Fr.)

NOS TRÈS-CHERS FRÈRES,

DANS le cours de notre session, en concile national, plusieurs fois nous vous avons adressé la parole pour vous rétracer les devoirs sacrés que vous impose la double qualité de disciples de Jésus-Christ et de citoyens d'un état libre. Au milieu des privations de tout genre, nos travaux ne se sont jamais ralentis. La gloire de Dieu, la prospérité de la République, votre bonheur, tel est le but vers lequel ont été dirigés tous les efforts de notre assemblée depuis l'époque de son ouverture solemnelle le jour de l'*Assomption*, sous l'invocation du Saint-Esprit, et sous la protection de la Sainte Vierge.

Plusieurs canons concernant la foi; des décret sur les mœurs; la vacance des offices ecclésiastiques, la manière d'y pourvoir par les élections; les

mesures propres à faire remplir sans délai les siéges vacans ; la propagation des vérités évangéliques dans les colonies par l'érection de nouveaux siéges ; le choix d'évêques destinés à nos frères du nouveau monde ; la censure de divers abus qui outragent la sainteté de la Religion ; des réglemens pour maintenir la régularité des mœurs parmi les pasteurs, l'ordre dans l'exercice de leur ministère et la décence dans nos temples ; le mariage, considéré dans ses rapports avec les lois de l'évangile et celles de la patrie ; l'institution d'une fête commémorative du rétablissement du culte ; l'obligation de prier pour la République, les formules de ces prières ; des mesures préparatoires pour l'amélioration et l'uniformité de la lithurgie ; plusieurs lettres synodiques, adressées aux fidèles ; diverses instructions sur l'éducation des enfans, sur l'obligation de prêter le serment exigé des ministres du culte ; une lettre au chef de l'église, à qui nous écrivons de nouveau pour lui annoncer la fin du concile ; une autre, adressée à nos frères dissidens ; un plan de pacification pour l'église de France : tels sont les principaux objets qui ont signalé le cours de notre session. Déjà nous avons la consolation de savoir qu'il en est résulté quelques fruits : une foule de lettres et de mémoires, adressés au concile national, même des contrées étrangères, attestent que le courage des pasteurs et des fidèles s'est ranimé, et que Dieu bénit nos travaux.

D'autres ouvrages projetés ou même commencés sont répartis entre nous ; ils s'effectueront dans l'intervalle de la session actuelle à un

autre concile, dont la perspective adoucit l'amertume de notre séparation.

Des hommes qui ont toujours le fiel dans le cœur et le mensonge sur les lèvres ; les lâches auteurs et les vils échos des libelles et des journaux vendus au royalisme ou à l'anarchie, vous diront peut-être que la cessation de nos séances a été commandée par l'autorité civile ; démentez hardiment cette imposture. Réunis sous l'égide tutélaire de la loi, depuis l'ouverture jusqu'à la clôture du concile, nous avons éprouvé sans interruption la bienveillance protectrice des autorités constituées, qui se sont assuré les droits les plus justes à notre reconnoissance.

Nous avons fixé librement l'époque à laquelle finit notre session. La situation attendrissante de plusieurs vénérables collègues venus des extrémités de la France pour s'associer à nos efforts, et qui sont affligés par le malheur et les infirmités de la vieillesse ; la respectable indigence de la plupart des membres du concile, qui, au milieu de leurs pénibles travaux, ont retracé l'austérité des solitaires de la Thébaïde ; l'augmentation de dépenses que nécessiteroient les rigueurs de l'hiver ; le besoin pour les évêques de completter l'organisation de leurs diocèses ; et pour tous les pasteurs membres de cette assemblée le desir d'accélérer, par leur présence, l'exécution des mesures que leur a dictées l'amour de la religion et de la patrie : tels sont les motifs qui ont décidé la clôture du concile national.

La Religion qui épure toutes les affections sociales et qui a fait régner constamment l'esprit de paix au milieu de nous, avoit préparé la voie aux liaisons de l'amitié ; nous nous quit-

tons comme Saint Paul et les prêtres d'Ephèse, dans la certitude que plusieurs d'entre nous ne se reverront que dans les régions éternelles; mais l'amitié chrétienne franchit le cercle étroit de la vie; et nous nous sommes promis mutuellement les secours de la prière sur-tout en faveur de ceux que Dieu appellera successivement à lui.

L'étendue des occupations qui absorbent nos derniers momens ne nous permet pas un long entretien avec vous. Dans nos lettres précédentes, nous avons consigné ce qui nous a paru propre à toucher vos cœurs en éclairant vos esprits, qu'il nous soit permis d'emprunter les paroles du divin maître, en ajoutant « nous vous avons « dit ces choses afin que quand le temps sera « venu vous vous souveniez que nous les avons « dites. » (*Joan.* 16, 4.)

C'est en outrageant l'évangile, c'est en dénaturant la Religion, que l'erreur et le vice vouloient lui prêter un caractère dominateur, qu'elle repousse. Par votre conduite et vos discours continuez à réfuter les calomniateurs, acharnés à faire croire que la Religion catholique est incompatible avec la République, tandis qu'elle est sa plus fidèle alliée. Si vous n'êtes les meilleurs citoyens, vos pasteurs vous désavouent comme chrétiens. A force de vertus et de charité faites rougir vos ennemis, s'ils en sont capables, et domptez leur haîne

Soyez en garde contre toute nouveauté en matière de foi, contre toute morale opposée à celle de J.-C.; redoublez de zèle dans l'accomplissement des devoirs imposés par cette religion sainte, qui est, pour les sociétés, l'appui le plus solide, et, pour les individus, la source du vrai

bonheur : « Croissez en sagesse et en grace de-
« vant Dieu et devant les hommes. (*Luc*, 2. 52.)
Et puisque la conduite des pasteurs doit être le miroir de celle des fidèles, demandez au Seigneur qu'il les éclaire, qu'il les fortifie, afin que les conducteurs du troupeau en soient constamment les modèles. A l'exemple de l'Apôtre des Nations:
« Nous desirons ardemment vous donner non-
« seulement l'évangile de Dieu ; mais aussi notre
« propre vie, parce que vous nous êtes devenus
« très-chers (*Thessal.* 2. 8.)

L'interruption des conciles nationaux depuis plusieurs siècles faisoit gémir toutes les ames religieuses. L'avantage d'avoir pu tenir celui-ci au sortir de la persécution et au milieu de nos désastres est aussi (nous aimons à le croire) l'effet de vos prières; que vos cœurs unis aux nôtres forment donc un concert d'actions de graces, qui *s'élèvent comme un encens pur vers le trône de Dieu.*

Avant de nous séparer nous avons cru devoir consigner dans la déclaration suivante, que nous adressons à toute la chrétienneté, un monument à jamais durable de notre amour pour la vérité, de notre courage pour en défendre les droits.

DÉCLARATION des Evêques et des Prêtres composant le Concile national de France.

Assemblés, au nom de Jésus-Christ, en concile national pour travailler à pacifier l'église de France, nous n'avons cessé d'ouvrir les bras à nos frères dissidens; nous avions droit d'espérer qu'ils se rendroient avec empressement à nos invitations tendres et fraternelles, et qu'animés comme nous du desir de la paix, ils concourroient à la ramener dans l'église.

La vérité nous force de déclarer qu'à l'exception d'un petit nombre qui, dans quelques diocèses, ont édifié les fidèles par leur réunion, d'autres ont répondu, ou par des lettres, dans lesquelles nous voudrions trouver un caractère de franchise; d'autres par des missives injurieuses; d'autres enfin (et c'est la majeure partie) ont gardé un silence qu'il nous est permis d'envisager comme le symptôme d'une cause insoutenable; car si la vérité étoit leur partage, au lieu de la tenir captive, ils devroient, suivant l'expression de notre Sauveur, l'*annoncer sur les toîts.*

Nous prenons donc l'église universelle à témoin de notre conduite, de celle qu'ils ont tenue, et sur-tout des sentimens de charité dont nous serons toujours animés à leur égard.

Le respect dont nous sommes pénétrés pour le chef de l'église, nous ordonne de regarder comme apocryphes les brefs qui, sous la date des années 1790, 1791 et 1992, ont circulé en son nom, puisqu'ils ne sont revêtus d'aucun caractère d'authenticité : s'ils étoient authentiques, ils devroient être dénoncés à l'église universelle, car ils renferment des assertions attentatoires aux droits souverains des peuples, et sur-tout à la doctrine de Jésus-Christ, en condamnant l'obéissance à des lois qui ne sont pas contraires à celles de la religion. Ils sont en opposition avec celui du 6 juillet 1796, qui prêche la soumission aux puissances, et dont l'authenticité est garantie par l'envoi officiel qui en a été fait au directoire exécutif. Enfin, au mépris des principes éternels de justice avoués dans tous les siècles, chez tous les peuples, ces brefs menacent de peines spirituelles des pasteurs qui

ne furent jamais cités, entendus ni jugés, tandis que l'omission ou la violation de ces fromes est nécessairement une cause irritante dans tous les tribunaux.

Nous gémissons de voir un grand nombre de chrétiens plongés dans l'ignorance au point de croire qu'on ne peut être catholique sans le consentement du premier des pasteurs; comme si Jésus-Christ avoit donné à aucun homme la faculté de repousser arbitrairement les fidèles du sein de son église! Nous avons prié sa sainteté le pape Pie VI d'interposer, comme un père, sa sollicitude pour pacifier l'église de France; la responsabilité dont il est chargé, en qualité de chef de l'église, ne lui permet pas de garder le silence. La haute idée que nous avons de ses vertus, l'assurance incontestable qui nous a été donnée plusieurs fois de ses dispositions bienveillantes, font augurer qu'il réunira ses efforts aux nôtres pour faire cesser le scandale des dissentions religieuses qui agitent notre église, à moins que des hommes pervers ne parviennent encore à circonvenir son cœur, pour étouffer sa voix.

Dans cette attente, nous travaillerons sans relâche à répandre la lumière, jusqu'à ce que tous les yeux voyent la limite qui sépare l'autorité légitime de l'abus qu'on peut en faire; et dans le cas où l'acte de justice que nous avons sollicité tant de fois nous seroit refusé; considérant que nos ennemis, après avoir déchiré l'église de France, n'ont cessé de nous calomnier aux yeux des autres églises de la catholicité; forts de la justice de notre cause, de la droiture de nos intentions, après avoir réitéré notre protestation d'attachement au saint siége, à l'église catho-

lique, apostolique et romaine, dans laquelle nous voulons vivre et mourir; à la foi de Jésus-Christ, pour laquelle nous avons souffert avec joie, pour laquelle, s'il le faut, nous verserons notre sang;

Au nom des pasteurs et de tous les fidèles de l'église gallicane, nous demandons un jugement légal et canonique de l'église universelle; en conséquence, nous formons près du chef de l'église les plus vives instances pour qu'il convoque au plutôt un concile œcuménique, à la décision duquel nous nous soumettons d'avance, en recommandant aux fidèles confiés à notre conduite, de l'attendre en silence, dans la prière et la confiance au Seigneur.

En cas de refus de la convocation d'un concile œcuménique, nous demandons l'avis motivé des facultés de théologie et des universités de l'Europe; sur-tout nous réclamons le jugement des autres églises nationales, à qui la justice, la charité et l'exemple des premiers siècles imposent le devoir de s'intéresser solidairement à toutes les portions de l'église catholique.

Placés en face de l'incorruptible postérité, qui, du sein de l'avenir, s'avance vers nous, nous faisons cette déclaration solemnelle qui attestera au monde chrétien et aux générations futures la pureté de notre foi, la justice de nos réclamations, l'esprit de charité envers nos frères, et de soumission aux décisions de l'église, qui nous animera jusqu'au dernier soupir.

† LECOZ, *président du Concile national de France.*

Ponsignon, Clausse, Moignard, Bellugou, Cougoureux, Gey-Artigau, Secrétaires.

L'ÉGLISE GALLICANE,

ASSEMBLÉE EN CONCILE NATIONAL

A PARIS;

A SA SAINTETÉ

LE PAPE PIE VI.

TRÈS-SAINT PÈRE,

Le premier soin du Concile national de France a été d'offrir à votre sainteté l'hommage de son attachement et de son respect. Aujourd'hui, qu'il termine ses travaux, il vous en présente le résultat. Votre sainteté reconnoîtra que si nous sommes inviolablement attachés aux droits et aux libertés de l'église gallicane, nous nous faisons un devoir de maintenir dans toute leur intégrité la doctrine et la discipline générale de l'église universelle.

Vous savez, très-saint Père, plusieurs de nos lettres vous l'ont appris, que le principal objet de notre session a été de pourvoir, autant qu'il étoit en nous, aux moyens de rétablir l'unité dans l'église de France, troublée par de funestes dissentions. Tous les sacrifices que commande la charité, et que permettent la justice et la vérité;

nous les avons offerts à nos frères : et nous vous avons conjuré de concourir vous-même par tous les moyens qui sont en votre disposition à faire cesser nos maux. Votre Sainteté ne nous a fait aucune réponse.

Trop long-temps, très-saint Père, nous devons vous le dire, trop long-temps votre silence a contribué à entretenir un schisme qui a eu les suites les plus désastreuses et pour l'état et pour la religion. Ceux qui s'obstinent à refuser nos embrassemens, annoncent hautement qu'ils ne nous donneront pas le baiser de paix que nous ne l'ayons reçu de votre sainteté.

Pourriez-vous donc encore garder le silence, vous qui êtes le père de tous les fidèles ? Il s'agit ici d'assurer un nouvel appui à la Religion catholique contre les attaques multipliées de l'impie, qui profite de nos divisions; il s'agit de maintenir l'église de Jésus-Christ dans un pays où elle a été si florissante, et où plusieurs des pontifes romains ont trouvé plus d'une fois un asyle assuré contre la persécution.

Parlez donc, très-saint Père, dites à tous qu'*il n'y a jamais nécessité de rompre l'unité*; dites-leur que quand cette unité est rompue, il faut tout sacrifier au besoin de la rétablir. Parlez : l'humanité et la religion vous le commandent.

Hélas, combien votre silence a été nuisible ! des flots de sang ont coulé et coulent encore parmi nous, parce qu'on a fait paroître en votre nom des Brefs qui autorisent la révolte en frappant d'excommunication des citoyens soumis fidèles. Ces Brefs, eût-on pensé à les produire,

à les répandre, si vous vous fussiez empressé de parler en père qui veut réunir tous ses enfans.

Au surplus, très-saint Père, une grande église est troublée; si elle est accusée, elle doit être jugée, elle demande à l'être : c'est à l'église universelle assemblée qu'elle remet sa cause. En conséquence, elle réclame de votre sainteté la plus prochaine convocation d'un concile œcuménique,

Nous sommes,

TRÈS-SAINT PÈRE,

De votre sainteté les très-humbles, très-obéissans et très-dévoués frères et fils, les évêques et prêtres assemblés en concile,

† LECOZ, Evêque métropolitain de Rennes, *Président du Concile National de l'Eglise de France.*

PONSIGNON,
CLAUSSE,
MOIGNARD,
BELLUGOU,
COUGOUREUX,
GEY-ARTIGAU,
Secrétaires du Concile.

Paris, le 12 Novembre, an de J. C. 1797. (22 Brumaire an VI. de la Rep. Franç.).

ECCLESIA GALLICANA

CELEBRANS

NATIONALE CONCILIUM PARISIIS,

PAPÆ PIO VI.

SANCTISSIME PATER,

JAM a primo laborum suorum initio te ultro ac reverenter salutaverunt patres synodi gallicanæ: ecce mox discessuri te iterum salutant. Claret quidem ex iis quæ fuerunt a nobis decreta et definita, nos firmiter inhærere juribus atque libertatibus Gallicanæ ecclesiæ; ex iis tamen facilè colliges nos religiosissimè providisse, ut doctrina et disciplina ecclesiæ universæ in solidum serventur.

Litteræ quas ad te non unas scripsimus, narraverunt esse in miserrimo statu ecclesiam nostram; quippe quam turbarent ac discerperent luctuosissimæ dissensiones. Tollendi tanti illius mali causâ, coegimus, celebravimus nationalem synodum; fratres qui nobiscum non sentiunt, ad pacem et concordiam revocare conati sumus, orantes et obtestantes per quæcumque præcipit charitas et quæcumque sinunt veritas et justitia; rogavimus te quoque, Sanctissime Pater, obsecravimus, ut, te hortatore, te conciliatore, feliciter succederint suscepti pro restituendâ unitate labores. Frustra fue-

runt hæc. Nihil respondisti. Nefas sit non apertè loqui. Siluisti nimiùm diù ; Sanctissime Pater ; silentio tùo factum est, ut prodierit, duraverit, increverit, invaluerit schisma religione simul et patriæ damnosissimum. Qui pertinaciùs abhorrent à nostris congressibus noluntque nos fraterno excipere amplexu, dictitant, prædicantque quasi super tecta, fore ut nobiscum amica oscula non conjungant, nisi postquam a sac- titate tuâ acceperimus osculum pacis.

Ergone silere perges, tu pater omnium fidelium ? Necesse nunc est novo tutari præsidio religionem catholicam, ad quam impetendam penitusque exscindendam magis ac magis accenditur impietas, nostris dissidiis facta audacior. Necesse nunc est omni ope anniti, ut sanctissima Christi ecclesia ibi hæreat inconvulsis radicibus, ubi per tot sæcula quam maximo splendore enituit; ubi non semel quasi in tutissimo portu conquieverunt quidam Romani pontifices, dum instaret atrox persecutio.

Loquere igitur, Sanctissime Pater ; omnes te audiant sic dicentem : *Numquam adest necessitas rumpendæ unitatis : ut restituatur unitas, cùm rupta est, nihil intentatum relinqui oportet.* Loquere ; hoc a te exposcunt humanitas et religio. Proh dolor ! silentium tuum infenda peperit.n Quantùm sanguinis diffusum est apud nos atque adhuc diffunditur ; disseminatis per totam latè galliam *brevibus*, quæ, tuo inscripta et insignita nomine, ad rebellandum impellunt et excitant ; scilicet tremendum *excommunicationis* anathema intentant in cives patriæ amantes, patriæ legibus fideliter obtemperantes ! Nemo profecto excogitâsset

illa malorum nostrorum irritamenta, si statim tu locutus fuisses ut decet patrem, qui inter filios suos *scissuras* esse minimè patitur.

Neque satis sunt quæ jam diximus. Hæc addimus insuper; his attende : schismate miserè laborat ingens ecclesia. Criminis accersitur? De eâ proferatur et prononcietur judicium. Volumus litem dirimi, universâ ecclesiâ judice. Quare, Sanctissime Pater, proximam concilii æcumenici indictionem et convocationem a te petunt.

Sanctitatis tuæ humillimi, obedientissimi ac devotissimi fratres et filii, episcopi et presbyteri gallicanæ ecclesiæ, concilium nationale celebrantes Lutetiæ Parisiorum, in ecclesiâ metropolitanâ.

Datum Parisiis, die Novembris 12, anno 1797.
(22 *Brumarii, anno VI. Rep. Gal.*)

De l'Imprimerie-Librairie Chrétienne, rue Saint-Jacques, N.os 278 et 279, en face celle du Plâtre.